



COMPTE RENDU DE REUNION

Le 15 février 2018, à Ambert, le bureau et les membres de l'association APIS AMBERT se sont réunis au siège social en réunion ordinaire, en présence des personnes suivantes :

M. Thomas JACQUES
M. Sylvain LEMOINE
M. Alain MAUCHERAT
M. Laurent PAQUET
M. Jean-François ROUSSE
Mme Françoise SORDILLON
Mme Valérie SYBILLAIN

ORDRE DU JOUR

- ***Choix de la commune d'implantation du rucher pédagogique de la Communauté de communes Ambert-Livradois Forez***

Après une présentation et un rappel des objectifs du rucher pédagogique, aux membres présents, une étude des critères de sélection est réalisée, pour les trois communes ayant proposé des sites d'implantation : ST GERMAIN L'HERM, ST BONNET LE CHASTEL, ST AMANT ROCHE SAVINE.

Au vu des points négatifs et positifs de chaque site, la commune de St Bonnet Le Chastel n'est pas retenue. Il est procédé à un vote à main levée pour départager les deux autres communes.

Pour le site à St Amant Roche Savine : 6 voix
Pour le site de St Germain l'Herm : 1 voix

Le site des Serves à St Amant Roche Savine est donc retenu pour l'implantation du rucher pédagogique.

- ***Réunion publique à St Amant Roche Savine***

La date du 2 mars fixée préalablement au choix de la commune d'implantation, doit être modifiée en fonction de l'agenda de M. Jean-Luc COUPAT élu référent pour la Communauté de communes. Contact sera pris avec la COCOM pour une nouvelle date.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La secrétaire

Valérie SYBILLAIN